En Pays de la Loire, les nouveaux "territoires de santé" laissent de côté les besoins en médecins spécialistes

L'URPS-Médecins Libéraux des Pays de la Loire déplore l'absence de concertation dans la définition d
es nouveaux territoires
de santé, les
"
espaces équipes de soin
s
"
,
définis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). L
'enjeu est de g
arantir sur chaque espace une offre de soins qualitative suffisante
.
Or la nouvelle
carte des territoires
laisse de côté les médecins spécialistes autres que généralistes
et s'appuie sur un découpage administratif
plutôt que sur les réalités médicales de terrain.

Pour favoriser l'accès de tous les Français sur l'ensemble du territoire à des soins de qualité, la ministre de la Santé a présenté un pacte territoire-santé de douze mesures et lancé une concertation nationale et régionale menée par chaque Agence Régionale de Santé.

Dans ce cadre, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS) vient de présenter sa stratégie de mise en œuvre des mesures du pacte dans les espaces d'équipes de soins fragiles

.

L'URPS-Médecins Libéraux des Pays de la Loire s'élève contre le manque de concertation sur cette question majeure. Le Dr Patrick Gasser, Président de l'URPS-ML, pointe en particulier l'absence de prise en compte des médecins spécialistes et la vision trop administrative des réalités du territoire.

Améliorer le maillage des médecins spécialistes libéraux

La stratégie de l'ARS ne prend en compte que l'offre de soins de premier recours (1). « Or, l'offr e de second recours libérale est fondamentale pour le maintien d'une offre de premier recours et son attractivité
»
,
écrit le Dr Patrick Gasser
dans un courrier adressé à l'Agence Régionale de Santé.
«
Il est urgent de définir les territoires de proximité fragiles pour chaque spécialité et de définir une politique de soutien au maillage libéral des médecins spécialistes. Pour l'URPS, il y a donc lieu d'ajouter un volet "
lien entre premier et s
econd recours"
dans ce schéma.
»

L'URPS rappelle ses principales propositions pour maintenir et améliorer le maillage des

spéciali stes libéraux:

· identifier les besoins en soins spécialisés ;

· rendre prioritaire le développement des consultations avancées de spécialistes libéraux, proches des patients ;

· lever les freins au développement des stages en libéral (stages d'internes ou stages d'observation) ;

· faciliter les liens entre spécialistes de second recours libéraux et premier recours dans les territoires (par exemple dans le cadre de la politique d'accompagnement des maisons de santé, des coopérations interpr
ofessionnelles et des parcours)
;

· faciliter le regroupement des médecins spécialistes libéraux entre eux pour mieux répondre aux besoins de
continuité des soins
;

· reconnaître la permanence des soins des spécialistes libéraux.

Etablir une cartographie plus conforme aux réalités médicales de terrain

Pour établir la nouvelle cartographie, l'ARS a privilégié un découpage fondé sur les communautés de communes, qui sont des territoires administratifs
.
«
Il faudrait au contraire s'appuyer sur la réalité médicale du terrain,
sur les
territoires de regroupement
des p
rofessionnels de santé libéraux, ce qui
serait beaucoup plus conforme aux
besoins des patients
»
, conclut Patrick Gasser.

L’enjeu des espaces d’équipes de soins

1. *Garantir sur chaque espace une offre de soins comprenant : médecin généraliste, pharmacien, chirurgien-dentiste, infirmier et masseur-kinésithérapeute, dans le cadre de la mise en œuvre du pacte territoire-santé.*
2. *Identifier les difficultés d’accès aux soins de proximité, au-delà des zones fragiles conventionnelles et dresser une nouvelle cartographie des territoires de santé.*
3. *Intégrer ces territoires fragiles au projet régional de santé, dans le cadre des contrats d’engagement de service public impliquant les praticiens territoriaux de médecine générale.*

A propos de l'URPS Médecins Libéraux des Pays de la Loire

L'Union régionale des professionnels de santé Médecins Libéraux des Pays de la Loire est une association de Loi 1901. Elle représente l'ensemble des 5800 médecins libéraux exerçant en ville ou en établissements de soin. Elle a succédé à l'URML. Son Assemblée comprend 60 membres élus pour cinq ans, par tous médecins libéraux en exercice dans la région. L'URPS-ML participe à la mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS). Elle est l'interlocuteur privilégié de l'Agence régionale de santé (ARS) sur toutes les questions qui impliquent la médecine libérale dans notre région. L'URPS est aussi un laboratoire d'idées au service des médecins libéraux. Sa priorité
: étudier l'évolution de l'entreprise médicale libérale et son interaction avec l'environnement extérieur.

www.urps-ml-paysdelaloire.fr

(1) Premier recours : soins de proximité incluant prévention, éducation à la santé, dépistage, diagnostic, traitement, surveillance et suivi des patients. Second recours : à partir du premier recours, les patients peuvent être orientés vers des soins plus spécialisés, dits soins de second recours.